

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Circulaire 454

**CONVOCATION
DU
44^e CHAPITRE GÉNÉRAL
(2007)**

CONSEIL GÉNÉRAL

Via Aurelia, 476

Rome, Italie

Rome, 30 avril 2006
355^e Anniversaire de la naissance de
St. Jean-Baptiste de La Salle

Frères,

Voici la Circulaire de convocation du 44^e Chapitre général que nous avons mentionnée l'année dernière dans la Circulaire 453 annonçant ce Chapitre.

Nous signalons en premier lieu les dates du 44^e Chapitre général : le dimanche 29 avril 2007 ayant été prévu comme jour d'arrivée, le Chapitre commencera le jour suivant, lundi 30 avril 2007 (cette date modifie légèrement celle qui a été publiée dans la Circulaire 453). Les Capitulants sont invités le 30 avril à 9 h 30 du matin à participer à la cérémonie d'ouverture du 44^e Chapitre général qui débutera dans le vestibule d'entrée de la Maison Généralice (Via Aurelia 476, Rome). La date de clôture est prévue le samedi 2 juin 2007, la décision finale restant cependant du ressort du Chapitre général en fonction du déroulement de ses travaux.

1. Proposition de la Commission préparatoire du 44^e Chapitre général

La Commission préparatoire du 44^e Chapitre général a pris en compte, dans son travail :

- a. La Recommandation 38 du 43^e Chapitre général :
« Que le Frère Supérieur et son Conseil invitent la Commission Préparatoire à envisager et à mettre en œuvre un modèle alternatif afin de favoriser les échanges et de stimuler la réflexion des capitulants sur l'avenir de l'Institut. »
- b. Les orientations de la Circulaire annonçant le 44^e Chapitre général (Circ. 453, p. 16) qui attirent « l'attention (des Frères) sur les nombreux documents que les Districts et les Régions ont déjà envoyés ou enverront à Rome pour servir de ressources » : rapports de Chapitres et d'Assemblées et rapports annuels.
- c. Les suggestions pour l'organisation du 44^e Chapitre général présentées dans la même Circulaire 453, pages 18-19, en particulier celle qui envisage d'élaborer « un processus selon lequel les discussions et échanges du Chapitre pourront conduire à une politique générale et des orientations générales - plutôt que de faire l'objet d'une longue liste de propositions et de recommandations - qui formeraient la base des plans d'action qui seraient établis » ultérieurement par le Frère Supérieur, le Conseil général et les divers secteurs de l'Institut.

Sur la base de ces recommandations, de ces orientations et de ces suggestions, la Commission Préparatoire a établi le plan suivant, proposé pour le déroulement du Chapitre général.

Le programme du 44^e Chapitre Général est conçu pour réaliser les objectifs suivants :

- favoriser l'interaction qui tienne compte des sensibilités culturelles, bâtir la communion et célébrer la fraternité entre les Capitulants ;
- susciter une réflexion en profondeur sur les réalités du monde, de l'Église, de la vie consacrée, et de la famille lasallienne et l'impact qu'elles ont sur notre propre Institut ;
- discerner, dans l'esprit de notre Fondateur, ce que Dieu attend de l'Institut dans sa vie et sa mission ;
- déterminer ce qu'il faut faire pour accomplir ce que Dieu attend de nous.

Étapes proposées pour le déroulement du Chapitre :

Le Chapitre se déroulera en quatre périodes ou moments distincts mais imbriqués : bâtir la communauté, regarder la réalité, voir avec les yeux de la foi, et agir dans la foi. Grâce à un thème biblique qui leur sera proposé, les Capitulants seront invités à approfondir, dans la prière et le partage en petits groupes, l'impact qu'ont les réalités actuelles sur l'Institut et la mission lasallienne.

Le déroulement a pour but de favoriser la participation active de tous les Capitulants. Pour cela nous emploierons le partage et le consensus plutôt que le débat et le vote. Par ailleurs en accompagnant le déroulement par une réflexion priante, le programme du Chapitre Gé-

néral vise à maintenir les Capitulants ouverts à l'Esprit.

Durant le premier temps (du dimanche 29 avril au mardi 1^o mai) les Capitulants seront accueillis et mis à l'aise. Il sera proposé des activités pour permettre aux Capitulants de se connaître et de se faire confiance. Dès le début, le programme veut affirmer que le Chapitre Général est en « territoire sacré », qu'il a lieu dans la conscience de la présence de Dieu et dans l'ouverture à la volonté de Dieu.

Le deuxième temps du Chapitre Général (du mercredi 2 mai au mardi 8 mai) est conçu pour écouter, réfléchir et partager sur ce qui se passe dans le monde, l'Église, la vie consacrée, la famille lasallienne et l'Institut. C'est la période pendant laquelle nous utiliserons les documents intitulés « *Vers le 44^e Chapitre Général* » qui furent proposés à l'ensemble de l'Institut pour partager et préparer le Chapitre Général (le DVD vidéo intitulé « *Ensemble et par association pour le service éducatif des pauvres* », le Rapport de la commission Ad Hoc sur la Règle, Être Frères Aujourd'hui, le rapport de l'Assemblée Internationale de 2006, le Rapport du Frère Supérieur et du Conseil Général). Grâce à des présentations faites par des intervenants invités et des membres du Conseil général et le travail en groupes, les Capitulants chercheront à mieux comprendre comment les réalités actuelles influent sur l'Institut et sa mission. Ayant acquis cette meilleure compréhension ils aborderont le troisième temps.

Le troisième temps est celui du discernement communautaire (du mercredi 9 mai au dimanche 13 mai). Dans l'esprit du Fondateur, les Capitulants feront retraite. Pendant cette période les Capitulants prieront seuls et ensemble ; ils réfléchiront sur les points discutés plus tôt à la lumière des Écritures et de la tradition lasallienne ; et ils partageront leurs réflexions pour arriver à percevoir ce que Dieu demande de l'Institut aujourd'hui et au cours des sept années à venir. Les « horizons » ainsi perçus seront examinés et traduits en pistes d'action pendant le quatrième temps du Chapitre général.

Pendant ce quatrième temps, qui sera le plus long et ira jusqu'à la fin du Chapitre, plusieurs points très importants seront traités. En premier lieu, les Capitulants chercheront à atteindre un consensus en identifiant les thèmes principaux fondés sur les « horizons » apparus au cours de la période de discernement. Il s'agira des grands thèmes significatifs qui mobiliseront l'Institut au cours des prochaines sept années. En second lieu, les Capitulants discernent le modèle de « leadership » et éliront ceux qu'ils croient capables de guider l'Institut. Troisièmement, les Capitulants définiront les lignes d'action pour chacun des grands thèmes issus des « horizons » discernés auparavant. Enfin, il y aura un dialogue entre les nouveaux supérieurs et les Capitulants pour trouver les moyens de travailler ensemble pour amener l'Institut là où Dieu l'appelle en ce moment de l'histoire.

2. Les membres du 44^e Chapitre général

Comme la Règle l'établit « les membres du Chapitre général sont, les uns, de droit, certains autres, éventuellement désignés par le Frère Supérieur et son Conseil et d'autres, en plus grand nombre, délégués par tous les Frères de l'Institut » (Règle 106)

2.1 Les membres de droit

En accord avec la Règle (art. 106) sont membres de droit les Frères suivants :

- le Supérieur général (1)
- les anciens Supérieurs généraux (1)
- les Conseillers généraux (7)
- le Secrétaire général de l'Institut (1)

Les membres de droit sont au nombre de 10

2.2. Les capitulants élus par les Districts

L'article 106 a de la Règle établit que « Le nombre des délégués à élire est déterminé comme suit, toutes les indications d'ordre statistique étant prises à la date de la circulaire de convocation ». Plus loin, l'article 106 a-1o fixe ainsi le nombre de délégués : « Le nombre des délégués est fonction du nombre de Frères dans le District. Ce dernier nombre est divisé par le nombre N fixé par le Frère Supérieur et son Conseil. Le nombre entier immédiatement supérieur au quotient obtenu est le nombre de délégués du District. »

L'article 106a-3^e signale que « Le Frère Supérieur et son Conseil fixent le nombre N de manière que le nombre total des délégués élus ne soit pas inférieur à 1 % du nombre de Frères de l'Institut et ne soit pas supérieur à 1,5 % de ce nombre ». Selon les statistiques à la date de la Circulaire de convocation (30 avril 2006), le nombre de Frères dans l'Institut est de 5.394. Ceci nous donne droit d'élire un nombre maximum de 81 délégués (qui représente 1,5% du total du nombre de Frères) et correspond à un nombre N égal à 104. Le nombre de délégués est fonction du nombre de Frères dans le District. On le calcule en ajoutant une unité au quotient entier résultant de la division du nombre de Frères de chaque District par le nombre N (Règle art. 106 a-1o) qui dans le cas présent est égal à 104. D'où il ressort que le nombre de délégués que devra élire chaque District est le suivant :

2.2.1. Le District de France avec 763 Frères élira 8 délégués.

2.2.2. Les Districts d'Italie et de Bilbao respectivement de 234 et de 209 Frères éliront 3 délégués chacun, au total 6

2.2.3. Les Districts de 104 Frères et plus qui n'atteignent pas 208 Frères éliront chacun 2 Frères.

Australie-N.Zélande-PNG

Canada Francophone

Baltimore

Catalogne

Bogota

Irlande

Madrid	New York
Mexique-Nord	Porto Alegre
Mexique-Sud	San Francisco
Midwest	Valladolid

Ces 14 Districts éliront 28 délégués.

2.2.4. Les Districts de moins de 104 Frères éliront chacun 1 délégué.

Afrique de l'Ouest	Grande Bretagne
Andalousie	Long Island-New England
Antananarivo	Lwanga
Argentina-Paraguay	Medellin
Belgique-Nord	Nederland
Belgique-Sud	Nueva Orleans-Santa Fe
Bolivie	Penang
Central d'Espagne	Pérou
Amérique Centrale	Philippines
Chili	Pologne
Colombo	Proche Orient
Congo-Kinshasa	São Paulo
Douala	Valencia-Palma
Equateur	Venezuela
Europe Centrale	Vietnam

Ces Districts éliront 30 délégués.

2.3 Les capitulants élus par les Sous-districts et Délégations.

« Chaque Sous-District ou Délégation officiellement constitué élit un délégué. » (Règle 106a 2o)

C'est le cas des Sous-Districts ou Délégations suivantes :

Antilles	Pakistan
Golfe du Benin	Rwanda
Inde	Thaïlandie
Japon	Toronto
Myanmar	

Ces Sous-Districts et Délégations élargiront 9 délégués.

Les Districts, Sous-districts et Délégations qui se trouvent actuellement en processus de changement de structure, élisent leurs Délégués selon le statut juridique qui est le leur au moment de la publication de la présente Circulaire (30 avril 2006). S'il y avait postérieurement une restructuration, les Délégués élus représenteront, au Chapitre général, le nouveau secteur auquel ils appartiennent, avec les autres Délégués légalement élus.

2.4 Les capitulants pouvant être désignés par le Frère Supérieur général et son Conseil.

La Règle indique à l'article 106 que « sans dépasser un maximum de dix, le Frère Supérieur général avec le

consentement de son Conseil pourra nommer des délégués supplémentaires pour assurer une meilleure représentation des diversités de l'Institut. »

Dans la recommandation 39 du 43^e Chapitre général (Circulaire 447), il est indiqué « que le Frère Supérieur et son Conseil assurent la présence de jeunes Frères au prochain Chapitre général. »

En tenant compte des critères antérieurs, la nomination de ces délégués aura lieu à la fin de septembre 2006, une fois reçus les résultats des élections des délégués des Districts, des Sous-Districts et des Délégations.

Au total participeront au Chapitre :

- 10 Délégués de Droit
- 81 Délégués élus par les Districts, les Sous-Districts et les Délégations.
- 10 Délégués désignés par le Frère Supérieur.

Le total des Délégués au 44^e Chapitre général sera de 101.

Conscients du rôle important que les jeunes Frères sont appelés à remplir dès à présent et dans l'avenir de l'Institut et de l'apport significatif de leur collaboration au Chapitre général, le Frère Supérieur et son conseil inviteront des jeunes Frères comme Consultants au Chapitre général. Chaque Région de l'Institut est invitée à proposer au Frère Supérieur et à son Conseil, les noms

de trois Frères de 35 ans ou de moins de 35 ans, de préférence profès perpétuels comme candidats qui pourraient être nommés Capitulants désignés ou Consultants au Chapitre général. Les noms de ces Frères seront envoyés au Secrétariat général avant le vendredi 15 septembre 2006.

3. L'élection des Frères délégués au Chapitre général

La Règle précise que « tout Frère profès dans l'Institut, à la date de la circulaire de convocation, est électeur. Tout Frère profès de vœux perpétuels dans l'Institut à la date de la circulaire de convocation est éligible » (Règle 107).

Les règles de procédure pour l'élection des délégués et des suppléants sont laissées par la Règle à l'initiative des Chapitres de District, de Sous-District de Délégation ou à leur défaut à l'initiative de leurs Conseils respectifs (Règle 107a). Ces règles doivent être en accord avec les normes suivantes : « Pour être élu, un délégué doit obtenir la majorité absolue des votes validement exprimés. Si un troisième scrutin est nécessaire, il suffit de la majorité relative. Des suppléants, en nombre égal à celui des délégués, sont élus par un vote séparé » (Règle 107 a). Les Suppléants sont élus de la même façon que les Délégués.

Les Frères ne peuvent voter qu'une fois. Ceci est particulièrement important pour les Frères qui résident

hors de leur District d'origine et qui n'ont pas officiellement changé de District. Le Secrétaire général a demandé aux Frères Visiteurs où ces Frères ont décidé de voter. En effet, leur décision de voter, soit dans leur District d'origine, soit dans celui où ils résident, pourrait changer le nombre de Capitulants attribué au District d'origine.

Le nombre officiel de Délégués de chaque District, indiqué dans cette circulaire, tient compte de ces décisions, portées à la connaissance du Secrétaire général.

Le nombre possible de scrutins successifs peut causer un certain retard au moment au moment de terminer le processus des élections. Chaque secteur devra en tenir compte en préparant le calendrier de ces élections. Ces dernières doivent être faites de façon que le compte-rendu officiel de tous les scrutins et leurs résultats complets datés et signés parviennent au Frère Secrétaire général au plus tard le 15 septembre 2006. Ils peuvent être envoyés par courrier électronique à *lgkipper@lasalle.org* ou par fax (39 06 663 8821). Si l'on utilise la poste, tenir compte de retards possibles.

4. La participation des membres de la famille lasallienne

Des représentants de l'Institut des Sœurs Guadalupanas de La Salle, de l'Institut des Sœurs Lasalliennes du Vietnam-Thaïlande et de l'Institut séculier « Union des Catéchistes de Jésus Crucifié » sont invités à participer

à l'Assemblée Internationale 2006 « Associés pour la mission éducative lasallienne ». Cette Assemblée est la nouvelle structure de participation des divers membres de la famille lasallienne.

Pendant la seconde phase du 44^e Chapitre général, des représentants de l'Assemblée Internationale 2006 « Associés pour la mission éducative lasallienne » seront invités à présenter le rapport de leur assemblée au Chapitre (43^e Chapitre général, recommandation 36). Le Chapitre général recevra les Actes de l'Assemblée et décidera de la façon d'intégrer, dans son propre travail les orientations et les pistes d'action émanant de cette Assemblée.

5. Les documents préparatoires « Vers le 44^e Chapitre général » et notes.

Le 43^e Chapitre a insisté sur l'importance de mettre en marche un « processus interactif » dans la préparation du prochain Chapitre général (Recommandation 37). Pour appuyer ce processus, on a prévu cinq documents « *Vers le 44^e Chapitre général* ».

Le document 1 est le DVD intitulé « *Ensemble et par Association pour le service éducatif des pauvres* » qui a favorisé et favorise la réflexion individuelle et l'étude en groupes.

Le document 2 « *Au sujet du travail du Comité ad hoc sur la Règle* » publié le 31 octobre 2005 offre un cadre de référence, tant pour la réflexion préalable à l'Assemblée Internationale de 2006 que pour le 44^e Chapitre général.

Le document 3 « *Être Frères aujourd'hui* » tout comme « le document du Comité ad hoc sur la Règle », seront approfondis pendant le CIL du mois de mai 2006. Les Frères qui participeront à ce CIL se formeront et se motiveront pour participer, dans leurs Districts et leurs Régions, à l'animation du processus interactif de préparation au Chapitre général. Ces deux documents offrent une base pour la réflexion et les échanges en communautés et pour les rencontres de Districts et de Régions préalables au Chapitre.

Le document 4 « *Rapport de l'Assemblée Internationale de 2006* » paraîtra en janvier 2007 et sera présenté au Chapitre général, comme il a été dit précédemment.

Le document 5 « *Rapport du Frère Supérieur et du Conseil général* » sera publié en mars 2007 et fournira aussi des éléments pour la réflexion et les échanges en communauté, en District et en Région.

La publication de ces documents sur la page web de l'Institut les rendra facilement accessibles.

Le résultat de la réflexion personnelle ou des groupes de Frères ou des communautés de Frères constituera un apport que les Capitulants intégreront dans le travail du Chapitre. Ce résultat peut être aussi envoyé sous forme de Notes au Secrétaire général.

D'autres Notes peuvent aussi être envoyées, conformément à ce qu'indique la Circulaire 453 page 20.

Toutes les Notes devront être arrivées à Rome avant le 1 Septembre 2006.

6. Associés pour construire le Royaume

En faisant écho à la Recommandation 37 du 43^e Chapitre général, nous désirons, Frères, que, durant cette année de préparation directe au 44^e Chapitre général, nous vivions dans l'Institut un « processus interactif » dans lequel nous participions tous. Dans la Circulaire 453 d'Annonce du Chapitre général, nous insistions sur l'importance de vivre notre vie consacrée avec passion pour le Christ et pour l'humanité, et de célébrer le lien vivifiant d'association que nous partageons, de sorte que, ensemble, avec la force, la foi et la vitalité de chacun, de chaque communauté, de chaque District, nous accomplissions la mission que Dieu nous confie.

Devant le nombre croissant de laïcs passionnés par la spiritualité et la mission éducative dans le style de saint Jean-Baptiste de La Salle, devant la diminution et le vieillissement des Frères dans divers secteurs de l'Institut, devant les vocations qui re-surgissent en d'autres endroits, se manifeste l'urgence de repenser notre vie consacrée, la revitalisation de nos communautés, le rôle spécifique des Frères dans la nouvelle forme d'association lasallienne, la formation requise pour ces temps nouveaux, la restructuration de notre organisation locale et régionale. La lecture des signes des temps et des lieux nous pousse à découvrir, dans la foi, la nouvelle direction dans laquelle l'Esprit de Dieu nous conduit.

Nous demandons au Seigneur que la préparation et la réalisation de notre Chapitre général soient un temps

de grâce, d'affirmation de la vitalité et de la signification de notre consécration pour la mission, dans la ligne de l'association commencée par De La Salle et les premiers Frères, pour tenir ensemble et par association les écoles au service des pauvres. Associés avec beaucoup d'hommes et de femmes engagés avec nous dans la construction du Royaume, nous cheminons dans l'espérance. Nous discernons quelque chose de nouveau qui est en train de surgir, qui dépend à la fois de la grâce et de notre volonté d'ouvrir notre cœur et nos yeux pour percevoir le passage mystérieux du Seigneur qui vient à notre rencontre et qui embrase à nouveau nos cœurs. Avec la force de cette passion avec laquelle le Christ nous pousse en avant, vivons cette année de préparation au Chapitre général en acceptant le défi de l'exode pascal, pour laisser mourir ce qui nous empêche de cheminer et de découvrir avec joie ce que le Seigneur est en train de faire surgir de neuf au milieu de nous.

Fraternellement en saint Jean-Baptiste de La Salle.

Le Frère Supérieur
et les Frères du Conseil général.

Calendrier de préparation du 44^e Chapitre Général

2006

- 30 Avril Publication de la Circulaire de Convocation.
- 7-20 Mai CIL. Approfondissement des documents 2 et 3 de préparation au Chapitre Général.
- 20 Mai Publication du Document 3 « *Être Frères aujourd'hui* »
- 1 Juin Date limite pour la réception des rapports sur les Assemblées partielles.
- 1 Sept. Date limite pour l'envoi des Notes au Secrétariat général.
Publication des rapports des Assemblées partielles.
- 15 Sept. Date limite pour remettre au Frère Supérieur des noms des capitulants et suppléants.

Date limite pour l'envoi des noms de jeunes Frères suggérés par les Régions pour leur nomination comme Capitulants ou comme Consultants.
- 29 Sept. Nomination des Capitulants désignés.
- 16 Oct. Publication de la liste des Capitulants.
- 23 Oct-4 Nov Assemblée internationale de l'Association pour la Mission.
- 6-10 Nov. 3^e rencontre de la Commission Préparatoire au Chapitre.
- 5 Déc. Nomination des Consultants au Chapitre.
- 15 Déc. Date limite de l'envoi au Secrétariat général d'une photo et du *curriculum vitae* des Capitulants.

2007

- 26 Janv. Publication du rapport de l'Assemblée Internationale 2006.
- 12-23 Fev. 4^e rencontre de la Commission Préparatoire au Chapitre.
- 15 Mars Publication du rapport du Fr. Supérieur et de son Conseil.
Intercom préparé par la Commission Préparatoire : rapport sur les Capitulants. Méthodologie du Chapitre.
- 30 Avr-2 Juin 44^e Chapitre général.